

Neuilly-sur-Marne
Pass Jeune Citoyen (PJC)

Le problème

Comment pousser les jeunes à s'engager ? Comment mobiliser les jeunes de 12 à 20 ans au sein des associations et plus largement pour la collectivité ?

Votre solution innovante

Récompenser les efforts des jeunes qui s'engagent pour la collectivité, pour les associations, pour les autres.

Les objectifs :

- Intégrer les jeunes à la dynamique de la ville tout en leur transmettant les valeurs de l'engagement et du civisme.
- Aider le plus grand nombre de jeunes à réaliser leurs projets personnels et professionnels.
- Créer de la cohésion sociale, valoriser la jeunesse et prévenir de la délinquance.

L'histoire de votre action innovante

• **Qui**

La ville et son service Citoyenneté et Prévention (service pilote), des étudiants en licence de management de projet à l'UPEM (Université Gustave Eiffel). Les associations et les services municipaux qui proposent des missions variées aux jeunes.

• **Pour qui**

Pour les adolescents de 12 à 20 ans.

• **Quoi**

Le programme commence dès 12 ans pour habituer les jeunes à s'engager, notamment au sein des associations, pour éviter la tentation de la délinquance.

Les actions du Pass Jeune Citoyen se déroulant en dehors du temps scolaire, les jeunes doivent donc consacrer leur temps libre pour les associations ou la Ville ce qui leur donne une occupation civique, valorisante et source d'enrichissement personnel.

Selon le calendrier de chacun de ces partenaires, la commune propose ponctuellement des missions aux jeunes inscrits au Pass Jeune Citoyen (PJC).

Par exemple : du soutien scolaire, l'aide à l'organisation des événements communaux, l'aide à l'organisation des journées du patrimoine, la participation à la semaine européenne de l'écologie en partenariat avec l'agglomération, l'animation d'ateliers en partenariat avec les associations sportives, une action avec Emmaüs sur la collecte des vêtements etc...

Les jeunes peuvent les accepter ou non selon leurs disponibilités.

Chaque heure réalisée leur fait obtenir un point.

Le cumul des points permet ensuite au jeune de choisir un lot qui lui sera remis par le Maire lors d'une cérémonie où un « diplôme » lui sera également délivré.

Les lots peuvent prendre la forme de matériel multimédia (PC, Tablette, etc...), de matériel sportif (vélo, trottinette, etc...), de formations (permis de conduire, BAFA, etc...) ou de loisirs (adhésion à un club sportif, cartes cadeaux, chèques vacances, etc...).

• **Quand**

Le projet a été planifié entre décembre 2020 et mai 2021.

Deux sessions de candidatures ont été organisées : du 17 avril au 10 mai pour les 12-17 ans et du 10 mai au 30 mai pour les 18-20 ans. Les familles ont toutes été reçues en juin 2021.

Les actions sont étalées sur toute l'année puisqu'elles suivent les besoins et les événements des services municipaux et des associations qui sollicitent les jeunes.

Les moyens humains et financiers

Un agent coordonne le projet et sollicite une partie du temps de travail d'agents de services différents : environ 2 ETP, soit 60 000€ de charges de personnel (2021-2022)

- **Coût total, dont coût pour la collectivité.**

Les lots : 35 357€ (2021-2022). Les coûts annexes (dépenses de communication, frais de réception pour délivrer les lots, achat de chasubles, etc...) estimés à 4 841€ (2021-2022)

Coût total pour l'année 2021-2022 : 100 198€

Le projet a été financé par l'Etat à travers le dispositif « Les quartiers d'été » (Politique de la Ville) ainsi que par le FIPDR via la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Coût pour la Ville : 62 925€.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Plus de 300 jeunes ont candidaté en 2021 pour la première édition du PJC et 250 d'entre eux ont finalisé leur inscription.

Sur les 250 jeunes, 57 ont déjà terminé leur parcours avant la fin de l'année.

Au total 12 670 heures d'actions diverses ont été ou vont être réalisées dans l'année.

Les lots les plus demandées sont les formations (Permis de conduire, BAFA, etc...) à hauteur de 35,96% ; les supports Multimédias (Ordinateurs, téléphones mobiles, iPad, etc...) à hauteur de 23,86% ; les modes de transport non-motorisé (trottinettes et vélos) à hauteur de 20,84%.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Cette initiative a attiré l'attention de nombreuses collectivités, ce projet pouvant facilement être répliqué et adapté.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Quasiment tous les partenariats ont été renouvelés, à l'exception de 2 arrêtés à l'initiative de la Mairie.

Les projets :

- Création d'une passerelle avec le futur Conseil Municipal des Jeunes pour travailler sur des projets communs.
- Faire des jeunes les plus âgés (18 – 20 ans) des ambassadeurs auprès des plus petits dans le cadre de la prévention de la délinquance.
- Diversification et augmentation du nombre de partenariats.

Mots clés : Civisme / Jeunesse / Prévention